



FORMATION SUPÉRIEURE



**DIPLÔME FÉDÉRAL DE MAÎTRE
CONSTRUCTEUR MÉTALLIQUE**



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Les diplômés obtiennent le titre de maître constructeur métallique.

Leur formation initiale, basée sur la **fabrication en atelier** et sur les **techniques de montage**, leur apporte une expérience pratique de l'entreprise.

Au terme de leur perfectionnement, il seront en mesure d'**organiser**, de **diriger** et de **gérer une entreprise**.

Ils en maîtrisent les différents **aspects** sur le **plan économique, légal et écologique**.

Ils sont capables de mettre en oeuvre les processus nécessaires à la réalisation d'une commande, de la **prospection du marché** jusqu'à la **remise de l'ouvrage**, en gérant les phases d'étude, de fabrication et de montage.

Ils sont à même de **calculer des prix** en fonction des coûts intervenant dans le processus de production et cela en référence à la politique de l'entreprise et des exigences du marché.

Leurs compétences en matière de **gestion du personnel** et de **sécurité au travail** leur permettent d'exercer et de développer l'activité de l'entreprise en responsabilisant les collaborateurs.

La formation modulaire

Un module est une unité de formation de quelques dizaines d'heures organisé autour d'un même thème (exemple : comptabilité = 64 périodes). A la fin du module, un examen permet de déterminer si un candidat a acquis, ou non, les compétences relatives au thème du module.

AM Suisse, la Centrale suisse des constructeurs de fenêtres et façades (**CSFF**) et le Centre suisse de la construction métallique (**CSCM**) ont déterminé ensemble les compétences et connaissances des futurs maîtres constructeurs métalliques en fonction des attentes actuelles des entreprises.

L'organisation des cours est répartie en 10 modules. Cela permet aux candidats de clairement **identifier les objectifs de formation** de chacun d'eux.

L'examen sanctionnant la fin de chaque module permet d'avaliser et de certifier les acquis afin de pouvoir se présenter à l'examen final de la maîtrise.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le diplôme fédéral de maître constructeur métallique.
Condition d'admission	Les participants doivent être en possession du brevet fédéral de chef d'atelier et de montage en construction métallique / projeteur constructeur sur métal ou d'une certification équivalente. Dès l'obtention du brevet, le participant doit pouvoir justifier d'une année d'activité dans le domaine professionnel concerné. La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers. Conditions particulières : Les projeteurs constructeurs sur métal avec brevet fédéral doivent fournir, en supplément, la pièce justificative suivante : Module 21 Conduite d'entreprise I (atelier et montage).
Matériel informatique	Les participants devront être en possession d'un ordinateur portable pour certains modules.
Certification	Diplôme fédéral de maître constructeur métallique ou / et certificats délivrés aux participants en fonction des modules suivis et réussis.
Frais d'inscription	Pour les détenteurs du brevet de projeteur constructeur sur métal - TOTAL 21'550.- (sous réserve de modification) Pour les détenteurs du brevet de chef d'atelier et de montage - TOTAL 23'150.- (sous réserve de modification) • Module 4 "calculations II" 2'100.- • Module 6 "connaissance des matériaux/techno des procédés II" 2'150.- • Module 7 "statistique et résistances des matériaux" 3'550.- • Module 11 "construire II" 2'150.- • Module 12 "construire III" 2'750.- • Module 17 "conduite du personnel II" 1'450.- • Module 20 "droit et assurances" 2'450.- • Module 21 "conduite d'entreprise I" 3'300.- • Module 22 "conduite d'entreprise II" 2'200.- • Module 23 "comptabilité I" (commerciale) 2'200.- • Module 24 "comptabilité I (analytique)" 1'900.-
Frais d'examen	Examens finaux organisés par AM Suisse.
Aide financière	Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50% des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile ainsi qu'à AM Suisse. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.

Durée	La formation se déroule sur 2 ans et demi. Elle s'effectue les samedis et plusieurs vendredis <u>Total du nombre de périodes pour les projeteurs constructeurs sur métal</u> <i>Sous réserve de modification 676 périodes</i> <u>Total du nombre de périodes pour les chefs d'atelier et de montage en construction métallique</u> <i>Sous réserve de modification 628 périodes</i>
Dates	De janvier 2023 à février 2025
Délai d'inscription	se renseigner auprès de l'école
Renseignement et inscription	Coordonnées en bas de la page.
Remarques	Les candidats qui se présentent pour une nouvelle épreuve d'examen de fin de module, suite à un échec, auront l'obligation de s'inscrire personnellement auprès de l'école de la construction. Les participants devront être en possession d'un ordinateur portable pour certains modules.

Module 04 Calculation II (64 périodes)

Les candidats au diplôme sont en mesure d'appliquer les bases ainsi que les différentes méthodes de calcul de prix. Ils savent élaborer et justifier une pré-calculaison ainsi que des coûts réels pour un travail de construction métallique complexe. Ils maîtrisent les problèmes de formation du prix et savent établir un devis descriptif

Module 06 Connaissances des matériaux et technologie des procédés II (60 périodes)

Les candidats sont en mesure d'évaluer de nouvelles techniques de procédé et de fabrication et d'analyser la rentabilité économique. Ils savent reconnaître et évaluer les procédés économiques de production et de montage. Les candidats connaissent et peuvent appliquer les nouveaux procédés dans les domaines suivants: la direction, la gestion, le bureau technique, la préparation du travail, la production, la fabrication, le montage, le transport, l'expédition, l'emballage, le stockage, les machines, les installations, la gestion des outils ainsi que le service interne et externe. Ils peuvent en présenter et expliquer les avantages et les inconvénients

Module 07 Statique (108 périodes)

Les candidats connaissent les principes de base utilisés pour le dimensionnement d'une structure métallique. Ils savent pré-dimensionner les systèmes porteurs simples, et reconnaissent les limites de leurs compétences.

Module 11 Construire II (60 périodes)

Les candidats élaborent des travaux de construction métallique, réalisent des prises de mesures et croquis, appliquent les principes de la physique du bâtiment, déterminent les profilés, les ferrements et les possibilités de montage.

Module 12 Construire III (88 périodes)

Les candidats sont en mesure d'établir un projet de construction métallique et d'en réaliser sa conception par DAO.

Module 17 Conduite du personnel II (36 périodes)

Les candidats sont en mesure de gérer les tâches administratives ainsi que les ressources humaines. Ils peuvent participer activement aux mesures de développement du service du personnel. Ils savent mettre en pratique les techniques d'entretien et d'encadrement du personnel.

Module 20 Droit et assurances (72 périodes)

Les candidats ont des connaissances dans le domaine juridique (lois, règlements, normes et garanties) ainsi que dans le domaine des assurances, afin d'éviter les litiges et défendre ses droits. Ils savent quand ils ont besoin de faire appel à un spécialiste

Module 21 Conduite d'entreprise I (100 périodes)

Les candidats dirigent la production d'un atelier ainsi que les travaux de montage

Module 22 Conduite d'entreprise II (72 périodes)

Les candidats sont en mesure de gérer une entreprise, de la diriger et de la situer dans le contexte économique

Module 23 Comptabilité I commerciale (64 périodes)

Les candidats sont en mesure de présenter et d'évaluer les travaux comptables de l'entreprise

Module 24 Comptabilité II analytique (52 périodes)

Les candidats sont en mesure de définir par nature et par date les informations chiffrées de la comptabilité commerciale et d'en analyser les comptes